

CADHAME
Halle Verrière
57960 MEISENTHAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, Avenue du Rhin - 57000 SARREBOURG - FRANCE
Régist. - Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREBOURG - 324 781 251 2

* Sans acceptation préalable, nous ne pouvons être tenus responsables de l'exactitude, de l'opportunité, de l'actualité ou de l'absence de litige des informations contenues dans le rapport de la Commission des Comptes de SARREBOURG.

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CADHAME** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation, les concours publics et les dons accordés à l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 16 juillet 2026

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 16 juil. 2026



dan_gompel
dan_gompel@auditoria.fr

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indéss.	477 213	295 457	181 756	216 841
	Autres immobilisations corporelles	88 340	59 569	28 772	31 122
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	565 553	355 025	210 528	247 964
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 786		62 786	63 778
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	184 867		184 867	222 646
	Charges constatées d'avance	433		433	626
	Valeurs mobilières de placement				
	Instrument financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	431 530		431 530	359 632
	Total III	679 616		679 616	646 681
COMPTES DE RECAPITULATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 245 170	355 025	890 145	894 645

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	274 639	264 264
	Excédent ou déficit de l'exercice	75 078	10 375
	Situation nette (sous-total)	349 717	274 639
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	158 888	189 213
	Provisions réglementées		
	Total I	508 605	463 852
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	65 934	69 534
	Total III	65 934	69 534
Provisions	Provisions pour risques	31 518	28 692
	Provisions pour charges		
	Total IV	31 518	28 692
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 683	207 518
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	114 269	110 141
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 037	14 720
	Produits constatés d'avance	99	188
	Total V	284 088	332 566
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		890 145	894 645

Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		448
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	285 959	252 508
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	731 737	894 491
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	500	590
	Mécénats	31 500	29 500
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		1 440
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		4 733
	Utilisations des fonds dédiés	24 600	90 469
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	24	14
Total des produits d'exploitation		1 074 321	1 184 103
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	16 238	25 116
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	49 103	26 584
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	347 230	564 109
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 652	15 450
	Salaires	365 649	363 410
	Cotisations sociales	122 889	126 221
	Dotation aux amortissements et dépréciations	53 392	48 412
	Dotation aux provisions	2 826	4 047
	Report sur fonds dédiés	21 000	24 600
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	8 508	16 059
Total des charges d'exploitation		1 002 486	1 214 008
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 835	(29 905)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RÉSULTAT D'EXPLOITATION		71 835	(29 905)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 267	7 484
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		4 267	7 484
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RÉSULTAT FINANCIER		4 267	7 484
RÉSULTAT COURANT avant impôts		76 102	(22 422)
	Produits exceptionnels		34 651
	Charges exceptionnelles		58
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			34 593
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1 024	1 796
TOTAL DES PRODUITS		1 078 588	1 226 237
TOTAL DES CHARGES		1 003 510	1 215 862
EXCÉDENT ou DÉFICIT		75 078	10 375
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		22 401
	Prestations en nature	6 683	13 366
	Bénévolat	38 146	67 848
TOTAL		44 829	103 615
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		22 401
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations	6 683	13 366
	Personnel bénévole	38 146	67 848
TOTAL		44 829	103 615

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales

L'association a pour objet de sauvegarder, de mettre en valeur, d'animer et de développer la grande halle de l'ancienne verrerie de Meisenthal, ceci en complémentarité avec le Musée du verre et du cristal et le Centre International d'Art Verrier.

L'association veut à terme créer des emplois et développer le milieu rural.

Evènements significatifs et faits caractéristiques

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants,...

Règles et méthodes comptables

Changement de méthode

Mention dans l'annexe sur les comptes ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025 :

« L'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 à compter du 1^{er} janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable. Les nouvelles méthodes induites par ce règlement n'ont pas d'incidence significative sur le résultat la situation financière ou le patrimoine de l'association au titre de l'exercice »

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de **890 145** euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 078 588 euros** et un total **charges de 1 003 510 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 75 078 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Tout exprimé en euros

- * Matériel de bureau : 5 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-dessous.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 31 518 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 1.97 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Convention collective : CCN des Entreprises artistiques et culturelles
- Table de mortalité : INSEE TD 2020-2022

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) : 64 ans
- Progression de salaires : 1 %
- Taux de rotation : lent
- Taux de charges sociales patronales : 34.30 %

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 31 518 euros
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : +2 826 euros

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Contributions en nature

L'association a valorisé le bénévolat et la mise à disposition de locaux dans le tableau annexe

Honoraires du commissaires aux comptes

Honoraires du commissaires aux comptes certifiant les comptes : 3 084€ TTC (toutes taxes comprises)

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virtu p.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement						
	Instal. technique, matériel outillage industriels	470 983		7 564		1 334	477 213
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	51 650		7 000			58 650
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	30 357		1 392		2 059	29 690
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	552 990		15 956		3 393	565 553	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		552 990		15 956		3 393	565 553

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			254 642	42 649	1 334	295 457
Instal technique, matériel outillage industriels			27 667	6 319		33 986
Autres Instal., agencement, aménagement divers			23 218	4 424	2 059	25 583
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			305 026	53 392	3 393	355 025
TOTAL			305 026	53 392	3 393	355 025

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTAIRES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTAIRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	28 692	2 826		31 518
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 692	2 826		31 518
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		28 692	2 826		31 518
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 826		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

État exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	62 786	62 786	
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés	41	41	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	165 000	165 000	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	19 826	19 826	
	Débiteurs divers	433	433	
TOTAL DES CREANCES		248 087	248 087	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes cts de crédit à 1 an max. à l'origine			
	Emprunts dettes cts de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	157 683	157 683	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	42 160	42 160	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 592	57 592	
	Impôts sur les bénéfices	2 820	2 820	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 696	11 696	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	12 037	12 037	
	Dettes représentatives de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	99	99	
TOTAL DES DETTES		284 088	284 088	

Emprunts souscrits en cours d'exercice		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation de résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	264 264	10 375			274 639
Excédent ou déficit de l'exercice	10 375	(10 375)	75 078		75 078
Situation nette	274 639		75 078		349 717
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	189 213		2 682	33 007	158 888
Provisions réglementées					
TOTAL	463 852		77 760	33 007	508 605

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense en cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CEA Ateliers 2025	2 400		2 400				
DRAC EAC 24/25	22 200		22 200				
DRAC		21 000				21 000	
Drac Musique 2021	21 284					21 284	
Drac Demandez nous la lune 2021	23 650					23 650	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	69 534	21 000	24 600			65 934	

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	242 198	2 682		244 880
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	242 198	2 682		244 880
Quotes-parts virées au compte de résultat	52 984	33 007		85 992

Subventions en 2021

Département Moselle : 7 550 €

Com Com : 16 700 €

Pour du matériel technique

Subventions en 2022 :

Drac : 7489,66 € + 11 957,57 €

ComCom : 34.000 €

Département Moselle : 16.000 €

total : 69.447.23 €

pour du matériel Technique

Subventions en 2023 :

Com Com : 30.000 € pour le camion

Département : 10.220 € pour des chaises et chariots

Subventions en 2024 :

CNM : 27 000euros pour les écrans leds

Département Moselle : 16 000euros pour les écrans leds

Leader : 50 000euros pour les écrans leds

Com Com : 8 328.99euros pour les écrans leds

Com Com : 6 951.30euros pour une imprimante, échafaudage et une échelle

Subventions en 2025 :

Com Com : 2 682.40euros pour square écran + matériel informatique

Concours publics et subventions

31/12/2025

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics		10 730				10 730
Subventions d'exploitation		200 000	488 000			688 000
Subventions d'investissement			2 682			2 682
TOTAL		210 730	490 682			701 412

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Aide ASP	10 730		
Subvention Région Grand Est		130 000	
Subvention Com Com		202 000	2 682
Subvention Mairie Meisenthal		6 000	
Subvention Conseil Départemental Moselle		150 000	
Subvention DRAC		200 000	
Totalisation	10 730	688 000	2 682

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			433
CCA Crédit Mutuel assu auto		347	
CCA Sketchup		87	
Charges constatées d'avance - FINANCIÈRES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			433

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			99
PCA Fatals Picards		63	
PCA Barcella		36	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			99

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature SGLASER ST AUB GRUP ROYER VOYAGE		583 21 818
Prestations en nature MAD Chargée de mission	6 683	22 401 13 366
Bénévolat Bénévolats	6 683 38 146	13 366 67 848
	38 146	67 848
Total	44 829	103 615
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		22 401
Mise à disposition gratuite de biens Locaux		22 401
Prestations MAD Chargée de mission	6 683	13 366
Personnel bénévole Bénévolats	6 683 38 146	13 366 67 848
	38 146	67 848
Total	44 829	103 615

Commentaires sur l'évaluation des contributions volontaires en nature

Etat exprimé en euros

BENEVOLATS :

Bénévolat 2025 smic chargé

Global	2363	12.02	34%	38145.58€
Total	2 363			38 145.58€

LOCAUX ET MATERIELS

Surface des nouveaux locaux mis à la disposition de l'association : 4400m2

La valorisation n'est pas connue à ce jour

Le matériel de la Com Com est mis à disposition du Cadhame : Système son et lumière complet, console, projecteurs traditionnels et 32 projecteurs automatiques, grand MA3

Mise à disposition d'une chargée de mission par la Com Com pour un projet. Ce personnel a été valorisé comme l'année passée (N-1) (prorata car présente 6mois) à 6 683 €

Rémunération des dirigeants

Etat exprimé en euros

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	3
	Professions intermédiaires	
	Employés	6
	Ouvriers	
	TOTAL	9

--